



# **RÉGLEMENT DE FONCTIONNEMENT**

## **ACCUEIL PÉRISCOLAIRE**

### **DES ÉCOLES PUBLIQUES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE**

#### **ANNÉE SCOLAIRE 2019 / 2020**

L'accueil périscolaire est un service municipal géré par le Pôle Enfance et Action Éducative et déclaré à la DRDJSCS (Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale).

Il est organisé en période scolaire, avant et après la classe. C'est un espace de loisirs et de détente où les enfants peuvent choisir leurs activités.

Les locaux du périscolaire se situent rue des écoles.

Les enfants de maternelle sont accueillis au « Berlingot », locaux attenants à l'école du Marais et les enfants de l'élémentaire dans les locaux « Les Petits Sablés » attenants à l'école de La Sablonnaie.

## **1. FONCTIONNEMENT**

Le matin, avant la classe, les enfants ont accès selon leurs besoins et leurs envies à : des jeux libres, jeux extérieurs sur la cour, lecture, ateliers dirigés...

Le soir, après la classe, ils peuvent prendre leur goûter (fourni par les familles) avant de s'orienter vers l'animation de leur choix.

### **Jours et horaires d'ouverture :**

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- de 7h30 à l'ouverture de l'école
- dès la fin de la classe jusqu'à 19h.

Le matin, aucun enfant n'est accueilli :

- après **8h35** à l'accueil périscolaire maternel
- après **8h40** à l'accueil périscolaire élémentaire.

Les parents doivent s'assurer que l'arrivée et le départ de leur enfant soient enregistrés par l'animateur. Le soir, les enfants sont autorisés à quitter l'accueil périscolaire :

- uniquement avec les personnes mentionnées sur l'autorisation parentale
- seuls si les parents ont fourni une autorisation écrite ou coché leur accord sur l'autorisation parentale. Elle peut être complétée en cours d'année sur l'espace famille ou par courrier.

Un enfant malade ne peut pas être accueilli. Si un enfant présente des signes de maladie sur le temps périscolaire, les parents seront contactés pour venir le chercher dans les plus brefs délais.

En cas d'urgence, prévenir impérativement les services :

- **Berlingot : 02 40 77 82 78**

e-mail : [aps.berlingot@nort-sur-erdre.fr](mailto:aps.berlingot@nort-sur-erdre.fr)

- **Petits Sablés : 02 40 72 14 78**

e-mail : [clsh-aps@nort-sur-erdre.fr](mailto:clsh-aps@nort-sur-erdre.fr)

**Vivre ensemble** : le respect envers le personnel, les camarades, la nourriture, le matériel et les locaux sont les règles fondamentales de la vie en collectivité. Un enfant qui ne respecterait pas ces principes pourrait être exclu du service après un avertissement à la famille.

## 2. INSCRIPTIONS

Pour utiliser le service, l'enfant doit être inscrit pour l'année scolaire en cours via l'espace famille ou en complétant le dossier d'inscription pour la 1<sup>ère</sup> année. **Il n'est pas nécessaire d'effectuer de réservations ou de signaler des absences.**

## 3. TARIFS

La facturation s'effectue au ¼ d'heure. Tout ¼ d'heure commencé est dû.

Les tarifs sont appliqués au taux d'effort de 0,06 % sur le quotient familial, selon la formule suivante :

Quotient familial x 0,06 %

Ex : QF 1000 x 0,06 % = 0,60 € prix du ¼ d'heure

Ainsi chaque famille se voit appliquer un tarif proportionnel à ses revenus, dans la fourchette de 0,10 € (tarif plancher) à 0,68 € (tarif plafond).

Les tarifs appliqués aux familles tiennent compte de la participation de la CAF ou de la MSA.

Aucun retard ne sera admis le soir. Si la situation se présente, **une majoration de 15 €** sera appliquée par famille à chaque dépassement.

Une simulation personnalisée des tarifs est disponible sur le site internet de la commune : [www.nort-sur-erdre.fr](http://www.nort-sur-erdre.fr)